

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12
 Date de la convocation : 08/02/2024 Date d'affichage : 08/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mme Mélina ISOUX), Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mr François PARIS)

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENNICHÉ

Délibération du Conseil Municipal n° 2024-007

BUDGET PRINCIPAL 2023

▪ Affectation des résultats

Monsieur le maire expose à l'Assemblée :

- Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2023,
- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
1 086 050,20€	-263 727,99€	397 676,61€	****	1 219 998,72€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2023	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-508 476,46€	353 689,64€	642 605,48€	-797 392,30€

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 797 392,30€
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00 €
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : **797 392,30€**

Il est rappelé, pour mémoire, les **reprises** qui seront à effectuer (inscriptions au BP 2024) :

Au compte **002**, excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 422 606,42€

Au compte **001**, déficit d'investissement reporté (dépenses) : 508 476,46€

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations des résultats décrites ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 février 2024

Le Maire,

Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : **27 JAN. 2024**
 Affiché le : **27 JAN. 2024**

La Secrétaire de Séance,
 Mme Adeline HENNICHÉ

